



**Pacte international
relatif aux droits civils
et politiques**

Distr.
GÉNÉRALE

CCPR/C/SR.2165/Add.1
30 décembre 2003

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

Soixante-dix-neuvième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)*
DE LA 2165^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 7 novembre 2003, à 10 heures

Président: M. Amor

SOMMAIRE

CLÔTURE DE LA SESSION

* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CCPR/C/SR.2165.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La deuxième partie (publique) de la séance commence à 11 h 25.

CLÔTURE DE LA SESSION

1. Le PRÉSIDENT dit qu'une campagne de rappel à l'intention des États parties accusant un retard dans la soumission de leur(s) rapport(s) a été menée et appelle l'attention des membres du Comité sur la procédure à suivre pour régler la question des émoluments susceptibles de leur être versés. Il indique en outre que compte tenu des commentaires formulés par la Lettonie, toutes les notes verbales informant les États parties des dates auxquelles leurs rapports seront examinés seront désormais accompagnées d'un formulaire séparé leur expliquant les modalités relatives à l'examen des rapports. Il signale par ailleurs que le bureau a estimé qu'il serait bon de permettre aux États de disposer de plus ou moins quatre ans, selon un système de «bonus/malus», pour présenter leur rapport. Pour finir, il annonce qu'à la session suivante, il sera constitué une petite équipe chargée de réfléchir aux moyens d'améliorer toujours davantage les méthodes de travail du Comité pendant ses sessions.
2. Après un échange de remerciements et de félicitations, le Président prononce la clôture de la soixante-dix-neuvième session du Comité.

La séance est levée à 11 h 35.
